

|   |  |
|---|--|
|  <p>académie<br/>Grenoble</p> <p>MINISTÈRE<br/>DE L'ÉDUCATION NATIONALE,<br/>DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR<br/>ET DE LA RECHERCHE</p>  <p>Liberté • Égalité • Fraternité<br/>RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</p> | <p style="text-align: center;"><b>AFFECTATION, ORGANISATION DES SERVICES ET<br/>JOURNÉES D'ACCUEIL DES</b><br/>✓ <b>PROFESSEURS STAGIAIRES</b><br/>✓ <b>ETUDIANTS NON LAUREATS DU CONCOURS 2014</b><br/><b>POURSUIVANT EN MASTER 2 MEEF</b></p> <p style="text-align: center;"><b>RENTREE 2014</b></p> |
|---|--|

## **I – AFFECTATION DES PROFESSEURS STAGIAIRES RENTREE 2014**

### **I.1 - Professeurs stagiaires**

Les professeurs stagiaires seront affectés, y compris les lauréats des concours réservés, selon le calendrier suivant :

|  |   |
|--|---|
| <b>OUVERTURE DU SERVEUR POUR LA SAISIE DES VŒUX DES STAGIAIRES</b>                     | DU 15 JUILLET A MIDI AU 17 JUILLET AU SOIR 2014 |
| <b>AFFECTATIONS DES STAGIAIRES</b>   | DU 18 AU 22 JUILLET 2014                        |
| <b>COMMUNICATION DES AFFECTATIONS AUX STAGIAIRES ET INFORMATION AUX ETABLISSEMENTS</b> | LE 23 JUILLET 2014                              |
| <b>ENVOI DES ARRETES D'AFFECTATION DES STAGIAIRES</b>                                  | LE 24 JUILLET 2014                              |

### **I.2 - Etudiants non lauréats du concours 2014 poursuivant en Master 2 option MEEF:**

Dans le cadre des orientations ministérielles, les étudiants inscrits en Master 1 MEEF et qui échoueront au concours rénové 2014 se verront proposer par l'ESPE de Grenoble, en relation étroite avec l'académie, un parcours adapté leur permettant d'acquérir le master MEEF dans lequel ils se sont engagés et de tenter de nouveau le concours.

Ce parcours s'appuiera sur le cursus M2 MEEF auquel s'ajouteront des modules complémentaires ainsi que sur un stage en responsabilité de 8 à 12 semaines organisé sur toute l'année scolaire 2014/2015 dans le cadre d'un contrat d'enseignement d'un quart à un tiers de service.

Les **étudiants titulaires du M1 MEEF non lauréats du concours rénové 2014** qui en exprimeront la demande auprès de l'ESPE à l'occasion des entretiens d'orientation qui suivront la publication des résultats du concours mi-juillet se verront proposer un contrat de stage rémunéré d'enseignement de droit commun selon le calendrier suivant :

|  |  |
|--|--|
| <b>PROPOSITION DES CONTRATS AUX NON LAUREATS</b> | A PARTIR DU 23 JUILLET 2014  |
| <b>INFORMATION AUX ETABLISSEMENTS</b>            | A PARTIR DU 23 JUILLET 2014, AU FUR ET A MESURE DES PROPOSITIONS DE CONTRATS               |
| <b>SIGNATURE DES CONTRATS</b>                    | A COMPTER DU 23 JUILLET ET JUSQU'AU 29 AOUT, AU FUR ET MESURE DES ACCEPTATIONS DE CONTRATS |

## II - ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS ET DES FORMATIONS:

### II.1 - Stagiaires alternants à mi-temps :

|   |  |
|---|--|
| <b>Professeurs stagiaires concernés</b>                 | <b>Lauréats des concours rénovés 2014, hors stagiaires ayant une expérience significative d'enseignement et stagiaires en report ou renouvellement de stage</b>  |
| Période d'alternance en EPLE                            | Mi-temps d'enseignement organisé sur les<br>Jeudi – Vendredi – Lundi<br>Samedi matin éventuellement<br><br>avec identification d'une demie journée banalisée (laissée à l'initiative de l'EPLE) pour permettre aux alternants de suivre des formations asynchrones ou en établissement   |
| Période d'alternance à l'ESPE                           | Mardi – Mercredi   |
| <b>Cas particulier des professeurs stagiaires d'EPS</b> |  |
| Période d'alternance en EPLE                            | Mi-temps d'enseignement organisé sur les<br>Mercredi – Jeudi - Vendredi<br>Samedi matin éventuellement<br><br>avec UNSS à hauteur de 3h00 le mercredi après-midi du 1 <sup>er</sup> septembre 2014 au 30 janvier 2015 (1h30 annuelle regroupée sur un semestre),<br><br>et identification d'une demie journée banalisée le mercredi matin pour permettre aux alternants de suivre des formations asynchrones ou en établissement |
| Période d'alternance à l'ESPE                           | Lundi - Mardi  |

## II.2 - Stagiaires à temps complet :

|  |  |
|--|--|
| <b>Professeurs stagiaires concernés</b>    | <b>Lauréats des concours 2014-A exceptionnel, concours réservés et concours rénové 2014 ayant une expérience significative d'enseignement et des stagiaires en prolongation de stage</b>   |
| Stage en EPLE                              | Temps complet d'enseignement<br>avec le mardi ou le jeudi banalisé selon la discipline <b>pour permettre aux stagiaires de suivre 14 journées de formation</b>   |
| Journées de formation (filées sur l'année) | <p>mardi :</p> <p>Documentation, Philosophie, Lettres classiques, Lettres modernes, Langues (Allemand, Anglais, Espagnol, Italien, Chinois, Langue des signes,...) Education Musicale et Chant Choral, PLP toutes disciplines.</p> <p><b>jeudi</b></p> <p>Arts Plastiques, Biochimie, Mathématiques, Sciences Industrielles de l'Ingénieur, Sciences Physique-Chimie, Sciences de la Vie et de la Terre, Education Physique et Sportive, Sciences Economiques et Sociales, Economie-Gestion, Sciences et Techniques Médico-sociales, Histoire-Géographie, Conseillers Principaux d'Education</p> |

## II.3 Etudiants non lauréats du concours 2014 poursuivant en Master 2 MEEF effectuant un quart à un tiers de service :

|                                       |  |
|---------------------------------------|--|
| <b>Etudiants concernés</b>            | <b>Etudiants titulaires du Master 1 option MEEF non lauréats du concours 2014 rénovés et poursuivant en Master 2 option MEEF</b>   |
| Périodes d'alternance en <b>EPLÉ</b>  | Un quart à un tiers de service organisé sur les<br>Lundi matin – Jeudi après midi – Vendredi<br>Samedi matin éventuellement<br><br>dans le cadre d'un contrat d'enseignement de droit commun |
| Période d'alternance à l' <b>ESPE</b> | Lundi après midi - Mardi – Mercredi – Jeudi matin  |

#### **IV - DISPOSITIF ET CALENDRIER D'ACCUEIL DES STAGIAIRES :**

Le dispositif d'accueil académique des professeurs stagiaires du second degré est organisé sur trois journées par la Délégation académique aux actions de formation à compter du mardi 26 août 2014, auxquelles s'ajoute la journée de prérentrée en établissement.

**L'accueil dans les établissements de ces stagiaires, mais également des étudiants non lauréats du concours poursuivant en M2 MEEF s'effectuera en effet .le 1<sup>er</sup> septembre, jour de la prérentrée.**

|  | <b>TOUS Stagiaires 2014 (hors étudiants non lauréats du concours*)<br/>Site université Stendhal</b>   |
|--|---|
| <b><u>Jour 1</u></b><br><b>26 août 2014</b>                  | Matin <ul style="list-style-type: none"><li>• Accueil institutionnel par le recteur</li><li>• Accueil administratif / droits et devoirs</li></ul> Après-midi <ul style="list-style-type: none"><li>• Plan de formation et d'accompagnement</li><li>• Modalités de suivi et d'évaluation par les inspecteurs référents et des responsables de parcours pour les deux catégories de stagiaires et par groupe disciplinaires</li></ul> |
| <b><u>Jours 2 et 3</u></b><br><b>27 et 28 août 2014</b>      | Matin et après-midi<br><br>Formation centrée sur la prise en main des groupes classes en responsabilité ou sur les préparations d'un enseignement en pleine responsabilité pour les deux catégories de stagiaires   |
| <b><u>Jour 4</u></b><br><b>1<sup>er</sup> septembre 2014</b> | Prérentrée en établissement   |

\*le dispositif d'accueil des étudiants non lauréats du concours est en cours de finalisation en relation avec l'ESPE de Grenoble

**De manière générale, les formations débiteront au sein de l'ESPE de Grenoble à compter du 15 septembre 2014.** Ces deux premières semaines permettront aux stagiaires et étudiants non lauréats du concours de s'intégrer au sein des équipes pédagogiques, de rencontrer leur tuteur dont ils pourront ainsi observer la pratique en classe notamment.

A titre exceptionnel, certains parcours au sein de l'ESPE pourront cependant débiter dès le 8 septembre 2014.